

GRAND SUD AUTOMOBILES

121 Avenue du Président WILSON
34500 BEZIERS
SIRET : 447 623 927 00012
tél : 04 67 62 70 00
<http://www.groupepeyrot.com>



adresse de facturation

mon magasinier
DEPANNAGE BEZIERS
tél :
e-mail :

GARAGE AUTO DVS
67 AVENUE JEAN JAURES
34600 BEDARIEUX

bon de livraison
n°938910 du 19/04/2024

page 1/1

échéance de la facture 19/04/2024

n° de bon de commande

n° de compte client

17151

n° tva intra

FR12902550565

montant

montant total hors remise	300,89 €
total remise	-33,10 €
montant total ht	267,79 €
montant tva 20%	53,56 €
montant total tva	53,56 €
total à payer	321,35 €
net à payer	321,35 €

net à payer

321,35 €

mes prestations Renault Service	code	tps/qté	prix tarif ht	remise (%)	montant ht	tva (%)	montant ttc
** BL 654718 DU 19/04/2024 **							
CALCULATEUR SAC G	8200375763	1	300,89	11,00	267,79	20	321,35

détail ttc(€) : main d'œuvre 0 pièces 321,35 ingrédients 0 forfaits 0 travaux extérieurs 0

les lignes main d'œuvre avec (*) sont facturées au temps passé, les autres lignes main d'œuvre sont facturées au temps barémé.

simple et rapide : obtenez votre devis et prenez rendez-vous en ligne sur www.renault.fr
votre Renault en un coup d'œil grâce à l'application My Renault, disponible sous iOS/Android

GRAND SUD AUTO - 121 Avenue du Président WILSON - 34500 BEZIERS - SOCIETE AU CAPITAL DE 1257834 EUROS - SIRET : 447 623 927 00012 - RCS N° 447623927 - APE 4511Z - N° TVA
FR0447623927 - TEL 0468425000 - IBAN FR76 1360 6100 0081 1213 3811 007 - Membre du groupe PEYROT - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIÉTÉ : NOUS NOUS RÉSERVONS LA PROPRIÉTÉ DES
MARCHANDISES OBJETS DES PRÉSENTS DÉBITS, JUSQU'À LEUR PAIEMENT INTÉGRAL, CONFORMÉMENT À LA LOI N° 335 DU 12 MAI 1980 - T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS - OUTRE LES PÉNALITÉS DE
RETARD (TAUX BCE MAJORÉ DE 10 POINTS), EN CAS DE RETARD DE LA PART D'UN CLIENT PROFESSIONNEL, CE - U.I. CI EST REDEVABLE DE PLEIN DROIT, DÈS LE PREMIER JOUR DE RETARD DE PAIEMENT
L'INDÉMNITÉ FORFAITAIRE DE 40 EUROS OU DE TOUTE AUTRE MONTANT FIXÉ PART L'ARTICLE D 441 5 DU CODE DE COMMERCE AU TITRE DES FRAIS DE RECouvreMENT (ARTICLE
COMMERCE)